



Flash-info Formation syndicale

Inscription FORMATION syndicale

« CSA - FSSSCT »

du 15 au 19 avril 2024

La formation syndicale est un droit pour les syndiqués
Être bien équipé pour agir !

Janvier 2024

Dans ce document, vous trouverez :

| | |
|---|--------|
| Édito | page 2 |
| Fiche descriptive de la formation | page 3 |
| Déroulé de la formation | page 4 |
| Le bulletin d'inscription | page 5 |
| Information sur les courriers à transmettre à l'administration : demande de congés de formation à utiliser suivant sa situation et lettre d'accompagnement | Page 6 |
| Lettre d'accompagnement CGT | Page 7 |
| Demande de congés de formation : Modèle n° 1 | Page 8 |
| Demande de congés de formation : Modèle n° 2 | page 9 |



Retrouvez le guide des formations syndicales
sur le site fédéral : <https://equipementcgt.fr>



Accueil > La Fédération > Formation Syndicale >

[Guide des formations syndicales de la FNEE-CGT](#)

CONTACT : Nathalie Carpentier - Tél. 06.30.42.18.18 - Courriel : nathalie.carpentier@i-carre.net

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex

ÉDITO

Nous vous proposons une formation « CSA - FSSCT » au mois de décembre 2023.

Afin de poursuivre notre démarche de formation nécessaire à la vie CGT et pour vous aider dans votre fonction en tant qu'élu-e-s au CSA (comité social d'administration) et/ou mandaté-e-s à la FSSCT (formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail), la Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT organise un **stage du 15 au 19 avril 2024**, qui se déroulera au **Centre de Formation CGT Benoît Frachon**, situé sur la commune de Gif-sur-Yvette (91).

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au vendredi 15 mars inclus, date de clôture. Vous trouverez dans ce numéro le descriptif du stage, le bulletin d'inscription, les différentes demandes de congé et d'absence pour formation et devis selon votre situation, ainsi que les modalités pratiques.

Nathalie Carpentier

« Savoir c'est s'émanciper. »

Benoît Frachon



Centre de Formation CGT Benoît Frachon
12 rue Fernand Leger Courcelle, 91190 Gif-sur-Yvette

RER B - Direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse - station Courcelle-Sur-Yvette (6 mn de marche) et Bus : 11, 12, 262, N
[Plan google map](#) (accès à partir de la gare, emplacement centre commercial, pharmacie, tabac)

CONTACT : Nathalie Carpentier - Tél. 06.30.42.18.18 - Courriel : nathalie.carpentier@i-carre.net

Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex



Objectif général du stage

Les stagiaires seront en capacité d'appréhender leur mandat CSA-FSSSCT et auront toutes les bases pour accomplir leur mandat dans l'intérêt des agents, **sur la base des revendications** de la CGT.

Les stagiaires seront également en capacité d'approfondir le CSA (Comité social d'administration) et la FSSSCT (formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail des comités sociaux d'administration), nouvelles instances représentatives du personnel dans la Fonction Publique de l'État.

Cela conduit à deux objectifs en terme de formation :

A l'issue de cet stage,

- vous connaîtrez et vous serez capable de restituer les revendications de la CGT en matière de travail, de santé et de prévention
- vous serez en capacité d'assumer les principales tâches de l'élu-e au CSA et du (de la) mandaté-e FSSSCT.

Public

Ce stage est destiné aux élue-s CSA et aux mandaté-e-s FSSSCT de la CGT.

Thèmes abordés

- Travail, santé, prévention, rôle du CSA, rôle de la FSSSCT, les attributions des deux instances, rôle des acteurs, l'arbre des causes, le droit d'alerte, le droit de retrait et tous les textes à connaître
- Les droits et obligations de de l'élu-e au CSA et du (de la) mandaté-e FSSSCT
- Le code du travail et les textes de référence applicables à la Fonction Publique.

Pour une meilleure organisation du stage, il est recommandé de vous inscrire dès maintenant à l'aide du bulletin d'inscription ci-dessous et de déposer votre demande de congé de formation avec le devis de prise en charge de l'administration.

Rappel : la demande de congé de formation syndicale (modèles en fin de document) est à transmettre à la direction au moins un mois avant le début du stage.

Déroulé de la formation syndicale

« CSA - FSSSCT »

du 15 au 19 avril 2024



Lundi 15 avril 2024

| | |
|---------|---|
| 11 h 00 | Arrivée des stagiaires, aspects logistiques, documents administratifs |
| 11 h 45 | Présentation du centre par la Directrice |
| 12 h 30 | Repas |
| 14 h 00 | Présentation des stagiaires, attentes et motivations, présentation du stage |
| 15 h 30 | Pause |
| 15 h 45 | Qu'est-ce que le CSA et la FSSSCT ? Connaissez-vous les prérogatives de ces deux instances ? Pour vous, qu'est-ce qu'une bonne et une mauvaise journée de travail ? |
| 17 h 30 | Fin de la journée |

Mardi 16 avril 2024

| | |
|---------|---|
| 08 h 30 | Textes, réglementation, Loi 2019-828, Décret 82-453 et ses articles abrogés, Décret 2020-1427 |
| 10 h 30 | Pause |
| 10 h 45 | Pénibilité, droit d'alerte |
| 12 h 30 | Repas |
| 14 h 00 | Droit de retrait, droit à la formation |
| 15 h 30 | Pause |
| 15 h 45 | Champs de compétence du CSA et de la FSSSCT |
| 17 h 30 | Fin de la journée |

Mercredi 17 avril 2024

| | |
|---------|--|
| 08 h 30 | Fonctionnement et rôle des nouvelles instances en lien avec le syndicat |
| 10 h 30 | Pause |
| 10 h 45 | Présentation Degest sur le droit à l'expertise |
| 12 h 30 | Repas |
| 14 h 00 | Présentation Degest (suite) |
| 15 h 30 | Pause |
| 15 h 45 | Degest présentera également le CSA et l'expertise dans les CSE (secteur privé) |
| 17 h 30 | Fin de la journée |

Jeudi 18 avril 2024

| | |
|---------|---|
| 08 h 30 | Cas concrets (travail en groupe) |
| 10 h 30 | Pause |
| 10 h 45 | Prérogatives de la FSSSCT et les différents textes en vigueur (plus particulièrement les visites de sites, enquêtes accidents...) |
| 12 h 30 | Repas |
| 13 h 30 | Café littéraire proposé par le Centre |
| 14 h 30 | Intervention fédérale |
| 15 h 30 | Pause |
| 15 h 45 | Suite de l'intervention fédérale et questions / réponses |
| 17 h 30 | Fin de la journée |

Vendredi 19 avril 2024

| | |
|---------|--|
| 09 h 00 | Remise des attestations de présence et des clés USB (présentation du contenu des clés) |
| 10 h 30 | Pause |
| 10 h 45 | Évaluation de la semaine de stage |
| 12 h 30 | Repas et fin du stage |



Bulletin d'inscription

Formation « CSA - FSSSCT »

du 15 au 19 avril 2024

Nom : Prénom :

Service : Syndicat :

Responsabilités syndicales :

Élu-e titulaire à un CSA ne disposant pas d'une FSSSCT :

Élu-e suppléant-e à un CSA ne disposant pas d'une FSSSCT :

Élu-e titulaire au CSA et mandaté-e à la FSSSCT :

Élu-e suppléant-e au CSA et mandaté-e à la FSSSCT :

Non élu-e au CSA mais mandaté-e titulaire à la FSSSCT :

Non élu-e au CSA mais mandaté-e suppléant-e à la FSSSCT :

Adresse personnelle (pour la convocation) :

Code postal : Commune :

Téléphone fixe : Portable :

Courriel :



ATTENTION : Date limite d'inscription le vendredi 15 mars 2024

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer impérativement par mail à :

nathalie.carpentier@i-carre.net



Courriers à transmettre votre administration :

*demande de congé (modèle à utiliser suivant sa situation)
+ lettre d'accompagnement CGT*

pour effectuer les 5 jours de formation « CSA - FSSSCT » du 15 au 19 avril 2024

Cette formation s'adresse aux représentant-e-s du personnel titulaires et suppléant-e-s, élu-e-s au CSA **et/ou** mandaté-e-s à la FSSSCT.

La demande doit être effectuée par écrit auprès du chef de service ou à la directrice ou au directeur au moins 30 jours à l'avance.

Vous devez envoyer deux courriers : la demande de Congé et d'absence pour formation (modèle 1 ou 2) avec la **lettre d'accompagnement CGT** (page suivante)

Le congé est réputé accordé en l'absence de réponse au plus tard 15 jours avant le début du stage.

Élu-e-s à un Comité Social (titulaires ou suppléant-e-s)

Non élu-e-s au CSA mais désigné-e-s comme représentant-e-s du personnel à la FS

Utiliser le modèle numéro 1 (page 8)

si votre CSA dispose d'une formation spécialisée et vous y siégez (élu-e ou pas au CSA)

ou bien si votre CSA ne comporte pas de formation spécialisée en son sein (élu-e au CSA)

(ex. : effectif inférieur ou égal à 200 agents et formation spécialisée non créée car pas justifiée par l'existence de risques professionnels particuliers)

Rappel : Lorsqu'aucune formation spécialisée n'a été instituée au sein du CSA, ce dernier met en œuvre les compétences de la formation spécialisée. Le CSA est seul consulté sur toute question ou tout projet relevant de ses attributions et qui aurait pu également relever de la formation spécialisée (à l'exception des projets de texte réglementaire relatifs au temps de travail).

En dehors des cas où il se réunit à la suite d'un accident du travail, en présence d'un danger grave et imminent ou pour des raisons exceptionnelles, le CSA tient en outre au moins une réunion portant sur les questions en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail.

Élu-e-s à un Comité Social (titulaires ou suppléant-e-s)

Utiliser le modèle numéro 2 (page 9)

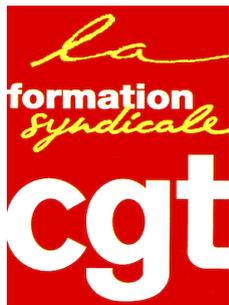
si votre CSA dispose d'une formation spécialisée mais vous n'y siégez pas

(Vous êtes élu-e-s au CSA mais pas désigné-e-s comme représentant du personnel à la formation spécialisée)

Envoyer une copie de la demande à l'organisateur du stage :

 nathalie.carpentier@i-carre.net qui transmettra une copie dans le dossier d'émargement au Pôle de la formation syndicale CGT.





À qui de droit

Montreuil, le 10 janvier 2024

Devis pour formation syndicale en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail pour les élus au CSA

Chère Madame / Cher Monsieur,

Veillez trouver ci-joint la demande de congé pour suivre une formation syndicale en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (en application de l'art. L. 214-2 du Code Général de la Fonction Publique) émanant d'un de vos agents.

Cette demande contient, conformément à l'art. 94 III. du décret TFPF2021466D, la précision du coût de cette formation.

Pour les besoins de votre gestion budgétaire, cette demande de congé **vaut donc devis**. Je vous précise que le rejet de la demande de votre agent n'est possible que sous certaines conditions très précises, et que le devis en fait partie intégrante.

Aussi, je vous remercie de bien vouloir nous établir les documents nécessaires à la facturation (bon de commande, numéro de CORUS, etc.)

Vous en remerciant par avance,

Veillez croire, Chère Madame / Cher Monsieur, en l'expression de ma haute considération,

Signé

Nathalie Carpentier,
référente formation FNEE CGT



Modèle n° 1

Modèle de Demande de Congé et d'absence pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
Fonction Publique d'État

à, le

Nom, Prénom
Adresse professionnelle

à Madame ou Monsieur le ou la directrice
Administration et Service
Adresse

Objet : demande de congé et d'absence pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

Madame, Monsieur, le, la directeur-trice

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret 2020-1427 du 20 novembre 2020¹, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité Social d'Administration.

Ce stage organisé par « La formation syndicale CGT² » organisme agréé, aura lieu du 18 au 22 septembre 2023. au Centre Benoît Frachon 12 Rue Fernand Léger 91 190 Gif sur Yvette, pendant cinq (5) jours. Deux (2) jours sont pris au titre du congé formation (art. L. 214-1 du CGFP) et trois (3) jours au titre de la formation dédiée (art. 94-I du décret de 2020).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit (conformément à l'art. 94 du décret n° 2020-1427 et aux articles 3 et 7 du décret 2006-781³) :

- FRAIS PÉDAGOGIQUES :419,40 € x 2 jours = **828,80€**
- FRAIS DE SÉJOUR :
 - Repas du midi : 20,00 euros 20,00 € x 5 repas = 100,00 €
 - Repas du soir : 20,00 euros 20,00 € x 4 repas = 80,00 €
 - Hébergement : 90 euros par nuit 90,00 € x 4 nuits = 360,00 €**TOTAL = 540,00 €**
- FRAIS DE TRANSPORT (s'ils ne sont pas pris en charge par le service directement) sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :
Billets SNCF aller-retour 2nde classe = € + Billets RER aller-retour = €
ou en voiture = € x km = €

PRIX TOTAL :, €

Si il y a un numéro de commande merci de le préciser ici : et de nous indiquer le nom et les coordonnées de l'interlocuteur dans l'administration :
et merci d'adresser le bon de commande à Nathalie Carpentier, Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex (Tél. 06.30.42.18.18 - Courriel : nathalie.carpentier@i-carre.net).

Conformément aux textes en vigueur, une attestation de présence vous sera remise à l'issue du stage.
Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

¹ NOR TFPF2021466D

² N°SIRET77567845100060/CODEAPE9420Z

³ Du 3 juillet 2006, NOR : BUDB0620002D



Modèle n° 2

Modèle de Demande de Congé et d'absence pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail
Fonction Publique d'État

à, le

Nom, Prénom
Adresse professionnelle

à Madame ou Monsieur le ou la directrice
Administration et Service
Adresse

Objet : demande de congé et d'absence pour formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

Madame, Monsieur, le, la directeur-trice

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret 2020-1427 du 20 novembre 2020¹, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité Social d'Administration.

Ce stage organisé par « La formation syndicale CGT² » organisme agréé, aura lieu du 18 au 22 septembre 2023. au Centre Benoît Frachon 12 Rue Fernand Léger 91 190 Gif sur Yvette, pendant cinq (5) jours. Deux (2) jours sont pris au titre de la formation syndicale (art. L. 214-1 du CGFP) et trois (3) jours au titre de la formation dédiée (art. 94 II du décret de 2020).

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit (conformément à l'art. 94 du décret n° 2020-1427 et aux articles 3 et 7 du décret 2006-781³) :

- FRAIS DE SÉJOUR :

- Repas du midi : 20,00 euros 20,00 € x 5 repas = 100,00 €
 - Repas du soir : 20,00 euros 20,00 € x 4 repas = 80,00 €
 - Hébergement : 90 euros par nuit 90,00 € x 4 nuits = 360,00 €
- TOTAL = 540,00 €**

- FRAIS DE TRANSPORT (s'ils ne sont pas pris en charge par le service directement) sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :

Billets SNCF aller-retour 2nde classe = € + Billets RER aller-retour = €
ou en voiture = € x km = €

PRIX TOTAL : , €

Si il y a un numéro de commande merci de le préciser ici : et de nous indiquer le nom et les coordonnées de l'interlocuteur dans l'administration :
et merci d'adresser le bon de commande à Nathalie Carpentier, Fédération Nationale de l'Équipement et de l'Environnement CGT - 263 rue de Paris - case 543 - 93515 Montreuil Cedex (Tél. 06.30.42.18.18 - Courriel : nathalie.carpentier@i-carre.net).

Conformément aux textes en vigueur, une attestation de présence vous sera remise à l'issue du stage.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame la Directrice ou Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments distingués.

[Signature]

¹ NOR TFPF2021466D

² N°SIRET77567845100060/CODEAPE9420Z

³ Du 3 juillet 2006, NOR : BUDB0620002D